



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉES par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 13 mars 2023 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

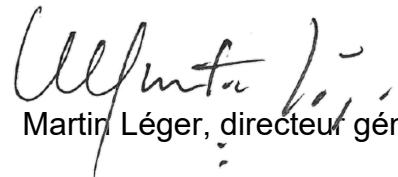
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la construction d'un immeuble d'une hauteur d'environ 11.98 mètres à l'arrière et d'environ 10.97 mètres à la droite et à la gauche au lieu de 9.75 mètres, dans la zone 34-M, telle que prescrite à l'article 6.2 du règlement de zonage 352-02.

Identification du site concerné : lot 6 378 212

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à info@municipalite.amherst.qc.ca ou lors de la séance.

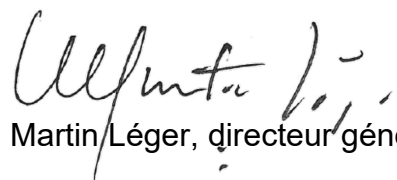
DONNÉ à Amherst ce 23^e jour de février 2023


Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 février 2023 entre 8h00 et 16h45.


Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier